

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 235

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Descoeur, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc, M. Masson,
M. Gosselin, M. Viala, M. Boucard, M. Abad, M. Cordier, Mme Kuster, M. Jean-Claude Bouchet,
Mme Corneloup et M. Bony

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« activité »,

insérer les mots :

« , civile, commerciale, artisanale, agricole, libérale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de préciser dans le registre général la nature économique des entreprises : civile, commerciale, artisanale, agricole, libérale.